

Objectif 3 : Préserver et requalifier les éléments du patrimoine construit du cœur

Objectif 3 : Préserver et requalifier les éléments du patrimoine construit du cœur

Mesure 3.2.c. Intégrer les aménagements des refuges et conserver leurs éléments patrimoniaux

"Depuis sa création, l'établissement public du parc accompagne les mutations architecturales des refuges et propose à ce territoire exceptionnel d'être un lieu d'innovation :

- technique, dans les modes de construction, la production d'énergie (recherche des solutions les mieux adaptées aux usages et aux caractéristiques intrinsèques des bâtiments, valorisation énergétique des effluents, picocentrales...), la production d'eau chaude sanitaire, et la gestion des approvisionnements et des déchets ;
- touristique, dans la manière de découvrir la montagne." page 85

Mesure 3.3.c. Préserver les éléments du petit patrimoine construit.

«La pérennisation de ces paysages construits est conditionnée à leur entretien. Mais pour être entretenus, encore faut-il qu'ils servent ; donc que les pratiques et les usages traditionnels perdurent, eux aussi. Comme pour les patrimoines bâtis du cœur du parc, seule une reconnaissance de leurs valeurs patrimoniale et économique locale peut permettre de hiérarchiser les enjeux d'intervention et inciter les partenaires à engager des actions de préservation garantissant leur transmission aux générations futures.

La relance d'un conservatoire des techniques et des savoir-faire anciens doit permettre de proposer aux aménageurs une boîte à outils de techniques pertinentes et réversibles ». page 85

Référence ID de l'article : #1112

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-07-12 16:24